

Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne

ADOPTÉ LE
26/04/2018

agence.eau-loire-bretagne.fr

Charte d'engagement
des acteurs de l'eau
du bassin Loire-Bretagne



Juillet 2018



Charte d'engagement des acteurs du bassin Loire-Bretagne pour l'adaptation au changement climatique

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 26 avril 2018 un plan d'adaptation au changement climatique qui identifie des enjeux forts ainsi que des leviers d'actions.
Il invite les acteurs des territoires à décliner ce plan d'adaptation, à leur échelle, en menant des approches systémiques et transversales, adaptées à leurs enjeux.

En signant la présente charte, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, en mon nom individuel ou au nom de la structure que je représente, **je m'engage** à prendre une part active à l'adaptation au changement climatique au sein du bassin Loire-Bretagne.

En conséquence,

Je déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de mon propre rôle pour l'adaptation au changement climatique ;

Je m'engage, dans mon domaine de compétence, à décliner sur mon territoire le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne et à conduire des actions cohérentes avec celui-ci. Les actions doivent :

- permettre un développement durable, équilibré et résilient des territoires, d'un point de vue environnemental, économique et social ;
- être « sans regret », c'est-à-dire apporter un bénéfice quelle que soit l'ampleur du changement climatique à venir ;
- éviter tout risque de maladaptation, c'est-à-dire ne pas s'avérer, sur le long terme, finalement peu pertinentes, voire contreproductives ou néfastes ;
- contribuer à améliorer la robustesse et la résilience des milieux aquatiques.

Nom - Prénom :

Structure :

A :, le / /

Signature